



Résumé exécutif

Rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg

Revue volontaire nationale du Luxembourg lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (New York, juillet 2017)

19 mai 2017

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Sommaire

Avant-propos par Madame la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg et Monsieur le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire Romain Schneider

1 LUXEMBOURG : UN ACTEUR ENGAGÉ DANS UN MONDE MULTILATÉRAL

2 MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

2.1 UN PROCESSUS INCLUSIF

2.1.1 COORDINATION ÉTROITE AU SEIN DU GOUVERNEMENT

2.1.2 PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

2.2 DRESSER UN BILAN RIGOREUX POUR MIEUX ORIENTER L'AVENIR

2.3 UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE POUR UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES

3 LE LUXEMBOURG : DÉFIS ET CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 ASSURER L'INCLUSION SOCIALE ET UNE ÉDUCATION POUR TOUS

3.2 DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

3.3 GARANTIR UNE MOBILITÉ DURABLE

3.4 PLANIFIER ET COORDONNER L'UTILISATION DU SOL

3.5 ARRÊTER LA DÉGRADATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

3.6 PROTÉGER LE CLIMAT

3.7 LIENS AVEC LES ODD

4 LE LUXEMBOURG : ACTEUR INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

4.2 FINANCEMENTS AU-DELÀ DE L'AIDE

5 PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSIONS



Dénomination officielle: Grand-Duché de Luxembourg

Capitale: Luxembourg

Pays voisins: Allemagne, Belgique, France

Superficie: 2.586 km²

Population: 590.667 habitants (1^{er} janvier 2017)
48% d'étrangers de plus de 170 nationalités

Indépendance: 1839 (des Pays-Bas)

Forme de gouvernement: monarchie constitutionnelle sous le régime de la démocratie parlementaire

Chef de l'Etat: S.A.R. le Grand-Duc Henri

Chef du gouvernement: Xavier Bettel, Premier ministre, ministre d'Etat

Langue nationale: luxembourgeois (*Lëtzebuergesch*)

Langues administratives: français, allemand et luxembourgeois

Unité monétaire: 1 euro = 100 cents



Avant-propos par Madame la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg et Monsieur le ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire Romain Schneider.



1 LUXEMBOURG : UN ACTEUR ENGAGÉ DANS UN MONDE MULTILATÉRAL

Le Grand-Duché de Luxembourg est situé au cœur de l'Europe occidentale, entre la Belgique, l'Allemagne et la France avec 590.667 habitants dont 48% sont des non-luxembourgeois et une superficie totale de 2.586 km².

Le Grand-Duché de Luxembourg est membre fondateur de l'Organisation des Nations unies (ONU), du Benelux, de l'Organisation européenne de coopération économique (OCDE), du Conseil de l'Europe et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Membre-fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951 et de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957, le Luxembourg continue à participer de manière active à la construction européenne. Premier lieu de travail de la CECA, la ville de Luxembourg accueille au fil des années – à côté de Strasbourg et de Bruxelles – d'importantes institutions de l'Union européenne.

Le Luxembourg fait partie de la Grande-Région qui englobe la Sarre et la Rhénanie-Palatinat en Allemagne, la Lorraine en France et la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté germanophone en Belgique comptant en total plus de 11,5 millions de personnes.

En 2015, lors de l'adoption de l'Agenda 2030, le Luxembourg présidait le Conseil de l'Union européenne.

- L'ONU
- L'UE
- Le Benelux
- La Grande-Région
- Le Conseil de l'Europe
- L'OTAN
- L'OCDE
- L'OSCE
- L'OMC



2 MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

2.1 UN PROCESSUS INCLUSIF

2.1.1 COORDINATION ÉTROITE AU SEIN DU GOUVERNEMENT

La loi du 25 juin 2004 a mis en place deux instruments décisifs. Le Plan national pour un développement durable (PNDD) et la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD). Le plan national précise les domaines d'action prioritaires du Luxembourg dans la perspective d'un développement durable au niveau national et international, formule des objectifs concrets et propose des actions et instruments nécessaires à leur mise en œuvre. La CIDD se compose des représentants des différents ministères et est l'instrument central de la coordination de la politique nationale de développement durable. Le Conseil Supérieur pour le Développement Durable (CSDD) est un forum de discussion sur le développement durable. Il propose des recherches et études dans tous les domaines ayant trait au développement durable.

Il reste toutefois indispensable de ne pas perdre de vue le principe de la cohérence des politiques pour le développement et d'assurer cette veille supplémentaire concernant les prolongations de toute action vers les pays en développement, et plus spécifiquement les pays les moins avancés. Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) assume cette tâche. Un lien étroit est établi entre le CID et la CIDD pour que les deux démarches soient cohérentes et complémentaires.

- **Commission interdépartementale du développement durable (CIDD)**
- **Conseil supérieur pur un développement durable (CSDD)**
- **Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)**
- **Plan National pour un Développement Durable (PNDD)**
- **La loi du 25 juin 2004**

2.1.2 Participation de la société civile

Le CSDD en tant qu'organe représentant des personnalités choisies pour leurs expériences et engagement dans la société agit en tant que plateforme entre les différentes parties prenantes. Suite à une demande d'avis sur la participation des acteurs de la société à la mise en œuvre, le CSDD a lancé une campagne intitulée «*#MengAktioun*», qui s'adresse tant à la société civile, au secteur associatif, aux établissements publics, au secteur privé qu'aux personnes privées. Ces acteurs ont la possibilité de présenter sur une plateforme en ligne, leurs projets qui contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le CSDD entend également organiser un atelier de travail avec des jeunes de 16 à 26 ans.



La Coopération luxembourgeoise dispose de plusieurs canaux de dialogue et de coopération avec le Cercle des ONG de développement pour accompagner activement la mise en œuvre de l'Agenda 2030. C'est le cas lors des Assises annuelles en présence de tous les partenaires de la société civile et de représentants du secteur privé, des réunions de travail du ministère avec le Cercle et de la participation du Cercle à une partie des réunions du CID.

- **Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD)**
- **#MengAktioun Plateforme**
- **Workshop avec les jeunes «Youth Bootcamp»**
- **Workshop avec les ONG / Business**
- **Dialogue régulier par différents canaux avec les acteurs de la société civile du développement**

2.2 DRESSER UN BILAN RIGOUREUX POUR MIEUX ORIENTER L'AVENIR

Afin de parvenir à mettre en œuvre l'Agenda 2030, le Luxembourg entend tout d'abord dresser un rapport d'inventaire des politiques existantes et des engagements internationaux intégrant actuellement les ODD y compris les indicateurs. L'étape intermédiaire sera l'élaboration d'une analyse des lacunes avec des recommandations pour la préparation du 3^{ème} PNDD en 2018. Le rapport pour la revue volontaire nationale de 2017 va permettre au Luxembourg de partager ses expériences en la matière et de contribuer ainsi en tant qu'un Etat membre de l'ONU engagé mais aussi de pouvoir attirer l'attention sur ses spécificités et défis nationaux en vue de l'élaboration du 3^{ème} PNDD. Le CSDD et la Chambre des Députés sont consultés aux différents stades de ce processus avec un avis de leur part sur le 3^{ème} PNDD, tel que prévu par la loi.

- **Rapport d'inventaire de mise en œuvre de l'Agenda 2030**
- **Rapport de la revue volontaire pour le HLPF 2017**
- **Analyse des lacunes**
- **3^{ème} PNDD**
- **Conseil supérieur pour un développement durable**
- **Chambre des Députés**

2.3 UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE POUR UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES

La démarche poursuivie par le Luxembourg à travers le plan national de développement



Le développement durable vise à prendre en compte l'ensemble des politiques susceptibles d'avoir un impact sur les trois dimensions du développement durable. A côté de la CIDD et la CID, des nombreuses bonnes pratiques entre les différents départements ministériels méritent d'être mentionnées. C'est notamment le cas entre autres, entre le Ministère du Travail et le Ministère de la Famille et de l'Intégration en ce qui concerne l'établissement du revenu d'inclusion sociale (REVIS), la coopération entre le Ministère du Développement durable et infrastructures et le Ministère des Finances en matière de financement climatique, la coopération entre le Ministère de l'Economie et le Ministère du Développement durable et des Infrastructures concernant la stratégie « économie circulaire ». En matière de gouvernance sont à relever le partenariat étroit Etat - communes dans le cadre du Pacte Climat et le processus d'élaboration du document stratégique « Troisième révolution industrielle » par des représentants de ministères et des représentants de secteurs socio-économiques autour des défis concernant l'énergie, la mobilité, la construction, l'alimentation, l'industrie, la finance, « smart economy », l'économie circulaire ainsi que le « prosumer & social model ». Au sein de la « Climate finance Task force », des acteurs du secteur public et du secteur privé travaillent dans un mode multi-acteurs et pluridisciplinaires à la conception et la mise en œuvre de la stratégie luxembourgeoise en matière de financement de l'action climatique.

- **Gouvernance**
- **Coordination interministérielle**
- **Pacte Climat – Partenariat avec les collectivités locales**
- **Stratégie « troisième révolution industrielle »**
- **Partenariat multi-acteurs et pluridisciplinaire pour le financement climatique**

3. LE LUXEMBOURG : DÉFIS ET CHANTIERS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Assurer l'inclusion sociale et une éducation pour tous

La lutte contre l'exclusion sociale est une priorité politique dont la mise en œuvre est faite de synergies existantes et de la mise en place d'actions dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'intégration, de l'éducation et de l'emploi. Le Luxembourg doit faire en sorte que chaque résident, quels que soient ses capacités, ses besoins et ses origines, puisse participer pleinement à la vie en société et exercer une activité professionnelle rémunérée.

3.2 Diversifier l'économie

Pour assurer la viabilité du système économique et social, le Luxembourg est tenu d'œuvrer par des efforts constants vers une diversification de son économie à travers des nouvelles activités économiques en privilégiant la nécessité de la transition vers une économie inclusive qui profite à tous, neutre en carbone et en pleine conscience et respect de l'utilisation des ressources



naturelles.

3.3 Garantir une mobilité durable

Le développement démographique et la part des frontaliers dans l'emploi salarié total du Luxembourg induisent un besoin croissant en mobilité alors que les déplacements en voiture sont privilégiés. Arrêter la dégradation continue de la situation du trafic et assurer une mobilité durable aura des impacts bénéfiques non seulement sur la qualité de vie des utilisateurs, mais également sur la compétitivité économique, sur la cohésion sociale et sur l'environnement, notamment sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

3.4 Planifier et coordonner l'utilisation du sol

Avec un territoire de 2 586 km², le développement démographique impacte fortement la durabilité du système urbain luxembourgeois notamment en termes de besoins en logements, de mobilité, de services de base, d'infrastructures techniques mais aussi de préservation et de gestion des espaces naturels. Le Luxembourg doit donc faire face à un besoin accru et constant en logements, tout en assurant un développement de l'habitat en adéquation avec les principes d'un développement durable du territoire, soucieux de préserver la réserve foncière, de favoriser des modes de déplacement alternatifs à l'automobile et d'assurer la protection des ressources naturelles et de la biodiversité mis en danger par une fragmentation à un niveau similaire à celui de plusieurs régions autour de capitales européennes.

3.5 Arrêter la dégradation de notre environnement

La dégradation de notre environnement naturel est liée à plusieurs facteurs, dont la perte et la détérioration d'habitats naturels en raison de la fragmentation des paysages dues à l'expansion des agglomérations urbaines, à l'extension des réseaux de transport, ainsi qu'à la modification des pratiques agricoles, au drainage et à la transformation de zones humides et des cours d'eau. L'effet conjugué du changement climatique risque d'accentuer cette tendance négative avec des répercussions imprévisibles sur le fonctionnement des écosystèmes terrestres et aquatiques, et en conséquence pour la sylviculture et l'agriculture, la santé publique et l'économie.

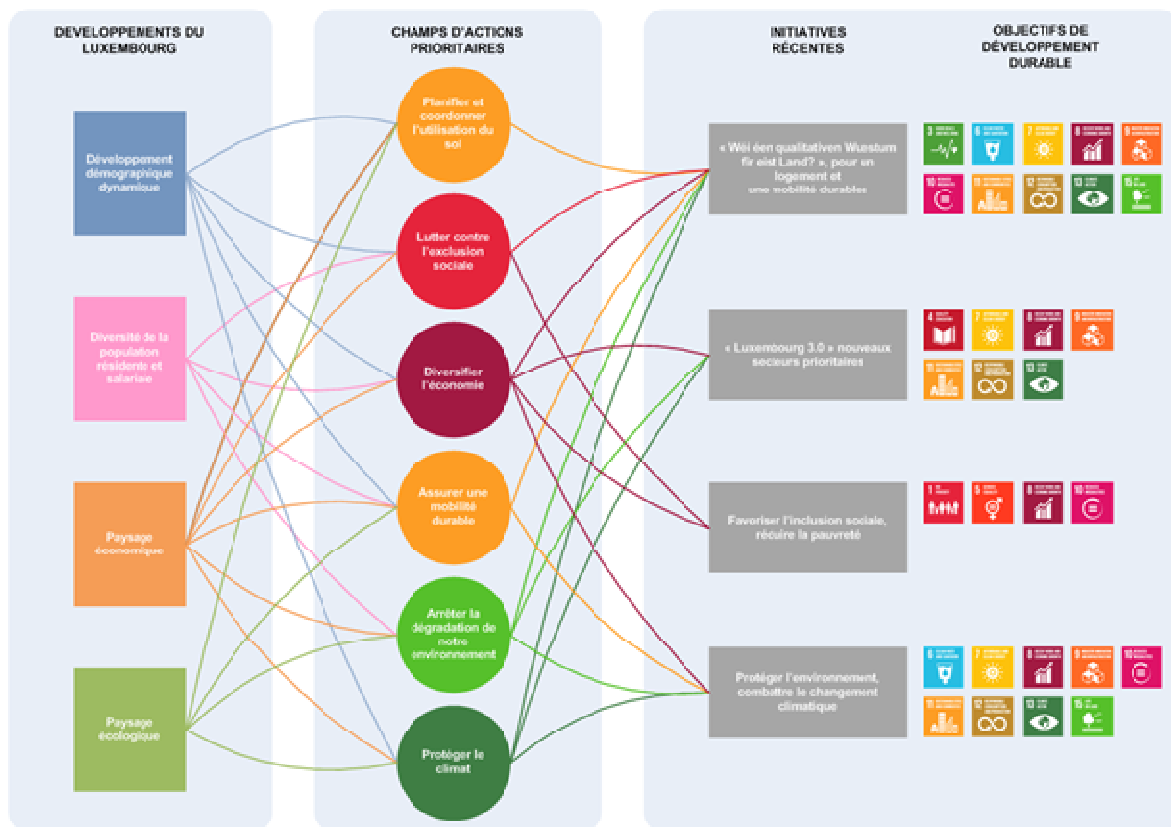
3.6 Protéger le climat

Le changement climatique est l'un des plus grands défis mondiaux de notre époque. Les risques liés au climat sapent les efforts déployés pour juguler la pauvreté, améliorer le bien-être des populations et parvenir à une croissance économique soutenue en tous points de la planète. Dans le cadre de l'accord de Paris, le Luxembourg assume ses responsabilités en traduisant le défi global des changements climatiques par l'objectif national d'une réduction de ses émissions de 40% à l'horizon 2030 par rapport à 2005.



- Assurer l'inclusion sociale et une éducation pour tous
- Diversifier l'économie
- Assurer une mobilité durable
- Planifier et coordonner l'utilisation du sol
- Arrêter la dégradation de notre environnement
- Protéger le climat

3.7 Liens avec les ODD



4. LE LUXEMBOURG : ACTEUR INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La lutte contre la pauvreté et à terme l'éradication de la pauvreté dans un cadre de développement durable est à la base de la politique de coopération au développement du



Luxembourg et inscrit en tant que tel dans la loi. L'aide publique au développement (APD) du Luxembourg s'élève à 1% de son RNB depuis 2009. En 2016, le Luxembourg a été le 2^{ème} pays du CAD/OCDE à ce faire, derrière la Norvège avec 1,1%. Le Luxembourg applique l'additionnalité des fonds climat et n'inclut pas dans le calcul de son APD les dépenses liées à l'accueil des réfugiés ou migrants. L'ensemble de l'APD va donc vers les pays en développement. Priorité est donnée aux pays les moins avancés et au renforcement des capacités des pays en développement.

Les ODD 5, 13 et 16 constituent les thèmes transversaux des activités de coopération. Une part importante de l'APD est investie dans les secteurs sociaux (santé, éducation/formation professionnelle) et dans le développement rural. L'APD est aussi utilisée de plus en plus comme facilitateur ou catalyseur pour générer d'autres apports, notamment du secteur privé, mais aussi pour renforcer la capacité de générer des ressources nationales dans les PMA.

- **Aide publique au développement (APD) à maintenir à 1% du RNB, dont plus de 35% pour PMA**
- **Part de l'APD pour les services sociaux au-delà de 30%**
- **APD développement rural et agriculture à viser 10%**
- **Renforcement des partenariats avec le secteur privé, la société civile et le système des Nations-Unies et utiliser l'APD comme catalyseur**

4.2 FINANCEMENTS AU-DELÀ DE L'AIDE

A côté de l'APD, le Luxembourg contribue au financement climatique international en reconnaissant la nécessité de renforcer en particulier le soutien aux pays en développement afin de réaliser un impact efficace et durable. C'est pourquoi le Luxembourg a décidé en 2015 de mettre à disposition un montant global de 120 millions d'euros pour la période 2014-2020 destiné au financement climatique international (%par habitant?).

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2015, des représentants du Gouvernement et du secteur financier ont élaboré en commun dans le cadre de la « finance climatique task force » (CFTF), une stratégie de financement climatique Luxembourg. Cette stratégie réunit des initiatives complémentaires, sous la forme de partenariats stratégiques, le « Green Stock-exchange » de la bourse de Luxembourg, un accélérateur de finances climat pour soutenir les sociétés de gestion de fonds innovants, des labels de qualité pour les fonds d'investissement « microfinance », « environnement », « climat » et « green bonds », ainsi qu'une surveillance constante du cadre juridique et une politique de communication cohérente. Le Luxembourg et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont été pionniers en matière de financement innovant de projets climatiques à fort impact, en lançant la « plateforme du financement climatique Luxembourg-BEI », avec pour objectif de favoriser l'investissement dans des projets



à fort impact pour la lutte contre le dérèglement du climat, en favorisant les pays en développement et les pays partenaires de coopération. Sur le plan de financement, il est prévu de créer une plateforme «Luxembourg Sustainable Development Finance Platform» (LSDFP) soit un organisme d'interface entre des contributeurs financiers (publics et privés) potentiels et des porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable (publics et privés également).

- **120 million € financement climatique international 2014-2020**
- **Climate Finance Task Force (CFTF)**
- **Luxembourg Sustainable Development Finance Platform (LSDFP)**
- **Green Stock Exchange**
- **Luxembourg-EIB Climate Finance Platform**



5. PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSIONS

